



L C I E

LCIE Bureau Veritas MARQUAGE CE

Le marquage CE, apposé sur un produit, signifie qu'il satisfait à l'ensemble des exigences essentielles des Directives Européennes qui lui sont applicables. Il est obligatoire et permet la libre circulation des produits sur l'ensemble du territoire de l'UE.

Vous êtes fabricant, importateur, il vous incombe de vous assurer que vos produits sont conformes aux Directives et Règlements applicables. De plus, vous devez établir une Déclaration UE de Conformité et tenir à disposition des autorités, un dossier technique.

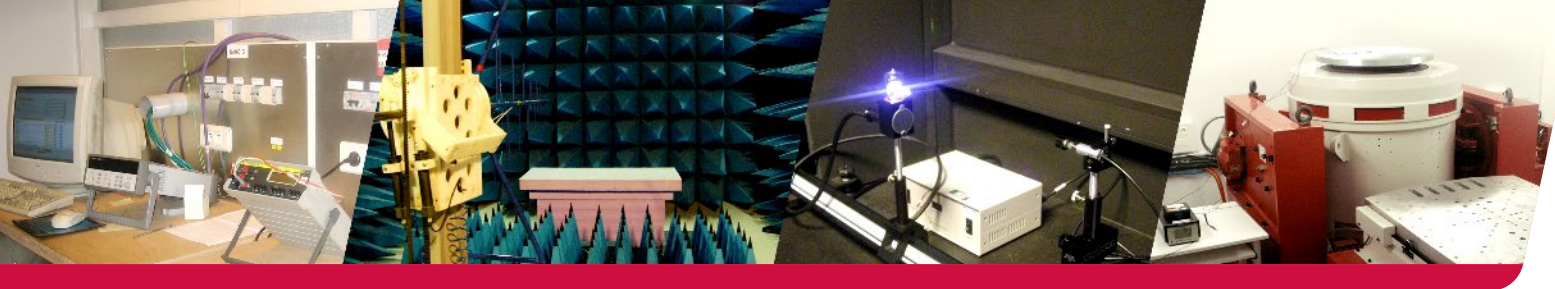
LCIE Bureau Veritas met à votre disposition ses laboratoires, son expertise et vous propose une solution clé en main pour l'évaluation de vos produits.



Une obligation pour commercialiser vos produits sur le Marché Européen

LCIE Bureau Veritas intervient en tant qu'Organisme Notifié sous le n°0081, à toutes les étapes du développement du produit.





LES DIRECTIVES ET LES RÈGLEMENTS POUR LESQUELS LCIE BUREAU VERITAS PEUT VOUS ACCOMPAGNER :

	Applications	Directives
Marquage CE	Directive CEM - remplacée par la Directive 2014/30/EU obligatoire au 20 avril 2016	2004/108/CE
	Directive RED - obligatoire au 13 juin 2016	2014/53/UE
	Directive BT - remplacée par la Directive 2014/35/UE obligatoire au 20 avril 2016	2006/95/CE
	Directive Machine	2006/42/CE
	Directive ATEX atmosphères explosibles - remplacée par la Directive 2014/34/UE obligatoire au 20 avril 2016	94/09/CE
	Directive Dispositifs médicaux remplaçant la directive 93/42/CEE	2007/47/CEE
	Directive Dispositifs médicaux - In Vitro	98/79/CE
	Directive Dispositifs médicaux - Dispositifs Implantables	90/385/CEE
	Directive Instruments de mesure (MID) - remplacée par la directive 2014/32/UE obligatoire à partir du 20 Avril 2016	2004/22/CE
	Directive RoHS 2	2011/65/UE
	Directive Sécurité des jouets	2009/48/CE
	Directive ErP - Energy Related Products	2009/125/CE
	Directive Equipements marins - remplacée par la Directive 2014/90/UE - obligatoire au 18 septembre 2016	96/98/CE
	Directive EPI - équipements de protection individuelle (EPI)	89/686/CEE
Connexes au Marquage CE	Directive DEEE - Déchets des équipements électriques et électroniques	2012/19/UE
	Automobile	2009/19/CE 2004/104/CE 72/245/CEE Règlement UNECE N°10
	Exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)	2013/35/UE
	Exposition du public aux champs électromagnétiques	1999/519/CE
	Sécurité générale des produits	2001/95/CE
	Règlement Reach	1907/2006/CE

POURQUOI CHOISIR LCIE BUREAU VERITAS ?

LCIE Bureau Veritas, laboratoire d'essais et organisme de certification mondialement reconnu, dispose de compétences pluridisciplinaires et d'une grande variété de moyens d'essais et de mesure tant pour l'évaluation de la conformité de vos produits que pour vous apporter une assistance et une expertise technique reconnue.

Nos services répondent à vos besoins en termes de réactivité, de compétitivité et de fiabilité :

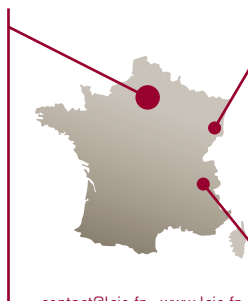
- Un accompagnement à l'international, grâce à des accords de reconnaissance mutuelle (MRA).
- Une prise en compte globale des exigences techniques.
- Une intervention à toutes les étapes du cycle de vie du produit.
- Les services d'un organisme tierce partie, permettant indépendance, rigueur et confidentialité.

RÉGION PARISIENNE :

LCIE Bureau Veritas Site de Fontenay aux Roses (entité principale)
Laboratoire Central des Industries Electriques
33 avenue du Général Leclerc
92260 Fontenay aux Roses
Tel : + 33 1 40 95 60 60

LCIE Bureau Veritas Site d'Ecuelles

LCIE Bureau Veritas Site de Villebon
Parc d'activité de Courtaboeuf 1
4 avenue de la Baltique - Bât B
91946 COURTABOEUF
Tel : + 33 1 69 07 87 78



contact@lcie.fr - www.lcie.fr

RÉGION NORD-EST :

LCIE Bureau Veritas Site de Pulversheim
Aire de la Thur
68840 PULVERSHEIM
Tel : +33 3 89 28 33 70

RÉGION SUD-EST :

LCIE Bureau Veritas Site de Moirans
ZI Centr'alp
170 rue de Chatagnon
38430 MOIRANS
Tel : +33 4 76 07 36 36

NOS LABORATOIRES

- Royaume Uni
- Allemagne
- USA
- Chine
- Taiwan
- Hong Kong